

Catégorie d'employé

Col bleu

Renseignements personnels

Nom	Prénom	Matricule	Date de naissance Année Mois Jour	Sexe Féminin Masculin
Adresse	Ville	Province	Code postal	
Téléphone au domicile	Téléphone au travail	Adresse électronique		

A. Information relative au rachat de service passé

1- Veuillez cocher, parmi les choix présentés ci-dessous, le type de rachat que vous désirez effectuer

- Rachat de temps travaillé avant adhésion
 Période d'invalidité de courte durée (ayant débuté à compter de 2015)
- Absences et congés pour des raisons familiales ou parentales
(maternité, paternité, adoption, congé parental et autres)

2- Veuillez préciser la période d'absence :

Du	Année	Mois	Jour	Au	Année	Mois	Jour

3- Veuillez inscrire tous les renseignements supplémentaires qui pourraient être utiles lors de la recherche des périodes de service passé admissibles à un rachat (fonctions, services, anciens matricules, transfert d'acquis avec un organisme externe) :

Des périodes de service passé font-elles présentement l'objet d'un rachat ? Oui Non

Note

- Veuillez accompagner votre demande du plus récent avis de cotisation que vous a fait parvenir l'Agence du revenu du Canada, **sans quoi nous ne pourrions procéder au traitement de votre dossier.**
- Dans le cas des absences pour des raisons familiales ou parentales, veuillez joindre une copie du certificat de naissance du ou des enfants, **sans quoi nous ne pourrions procéder au traitement de votre dossier.**
- **Veuillez prendre note que nous ne pouvons estimer le délai de traitement de votre demande de rachat, considérant que la quantité de demandes reçues fluctue continuellement.**
- **Veuillez prendre note que si vous cessez votre participation moins de 90 jours après la date de votre demande celle-ci ne sera pas traitée à moins qu'elle ait déjà été acceptée.**

Signature du participant	Date Année Mois Jour

B. Demande de reconnaissance de service passé à la suite d'une réembauche

Si vous avez cessé votre participation à un régime de retraite de la Ville et que vous êtes réembauché et participez à nouveau à ce même régime, vous pouvez vous faire reconnaître vos années de participation antérieures dans votre nouvelle participation au régime.

Note

- **Vos droits aux prestations de cessation de participation selon votre participation antérieure seront suspendus jusqu'à la prochaine cessation de participation, le cas échéant.**
- **Tout droit remboursé ou transféré à l'égard de votre participation antérieure devra être remboursé à la caisse de retraite avec les intérêts.**

Je désire reconnaître ma participation avant ma réembauche dans ma participation actuelle au régime.

Signature du participant	Date
	Année Mois Jour

Vous pouvez nous faire parvenir votre demande par courriel :

regimeretraite.colsbleus@montreal.ca

« Nous accuserons réception de votre demande par courrier électronique »